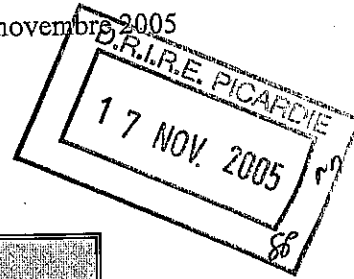


APCHEX



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 15 novembre 2005



Direction des Actions
Interministérielles

Urbanisme et Environnement
3^{ème} Bureau

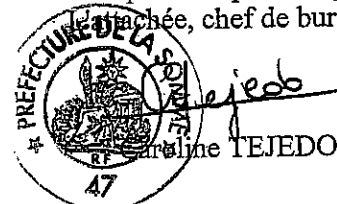
**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A.R.L. « MARCANTERRA Bois et Plantes », siège social : 48 chemin des Garennes à SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT (80120), de sa déclaration du 5 octobre 2005 de reprise :

- ➔ de l'installation de traitement de bois située sur le territoire de la commune précitée, parcelle cadastrée section B n° 304, précédemment exploitée par la S.A.R.L. « Domaine du Marquenterre » et réglementée par l'arrêté préfectoral du 3 février 1993 ;
- ➔ du transformateur électrique contenant 372 kg de PCB situé sur le territoire de la commune précitée, parcelle cadastrée section B n° 304, précédemment exploité par la S.C.E.A. « Marquenterre » et ayant fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 25 avril 2005.

Pour le préfet et par délégation :
attachée, chef de bureau,



Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le sous-préfet d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le maire de SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur DEMOL, inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme